

## Prestation de Compensation du Handicap (PCH)



La PCH est une aide personnalisée qui permet de financer certaines dépenses liées au handicap (aménagement du logement, recours à une tierce personne pour aider la personne handicapée dans les actes de la vie quotidienne).

Pour en bénéficier, déposez une demande auprès de la MPMH, constituée du formulaire administratif et de votre certificat médical complété (disponible dans les liens utiles).

Propriétaire occupant Propriétaire bailleur Copropriétaire

Locataire

Accessibilité Equipements

## Vos contacts privilégiés

### Ils vous informent

MMPH Martinique

ADIL Martinique

CCAS

France Services

### Ils vous accompagnent

AB STRATEGIE  
ECM RENOVBAT  
ECM RENOVBAT  
OPS  
LE PRISME  
ADELES  
MAISON SIBAT  
ADELES  
KAZ CONSEIL RENOV  
CMAPI  
ARCAVS  
MROS



## Type de travaux

Travaux d'accessibilité du logement : éviers et lavabos à hauteur réglable, sur élévateurs de baignoire, sièges de douche muraux, W-C pour personnes handicapées, etc.

Installation d'équipements de sécurité et d'accessibilité : appareils élévateurs verticaux en vue du transport d'une personne handicapée, barres de maintien ou d'appui, systèmes de commande, de signalisation ou d'alerte, mobiliers à hauteur réglable, etc.



## Montant de l'aide

Bénéficiez jusqu'à 13 200 € par personne concernée.



## En complément

Accédez dès à présent aux aides financières cumulables, disponibles à la rubrique "Dispositifs cumulables".

## Pièces justificatives

- formulaire de demande MDPH cerfa n° 15692\*01
- certificat médical MDPH cerfa 15695\*01
- pièce d'identité recto-verso du demandeur
- justificatif d'adresse
- jugement de tutelle (si personne sous protection juridique)

## Liens utiles

- Site de la MDPH Martinique
- Demande ou renouvellement de prestation handicap (cerfa 15692\*01)
- Certificat médical à joindre à la demande à la MDPH (cerfa 15695\*01)